

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04007
Numéro SIREN : 840 284 673
Nom ou dénomination : 2&2 TPT

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021079

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/021079**
n°de gestion : **2018B04007**
n°SIREN : **840 284 673 RCS Lyon**

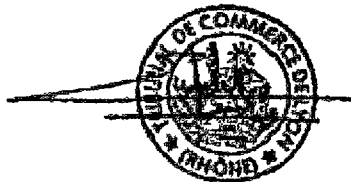
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2&2 TPT - Société par actions simplifiée
10 allée Gerda Taro Résidence Organza 69100 Villeurbanne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5489359



5489359

2079



IDENTIFICATION

M TOUHTOUH KHALIL

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20181930077272

Pour le compte de :

SASU 2&2 TPT
10 ALLEE GERDA TARO
69100 VILLEURBANNE

N° SIREN : 840 284 673
Période déclarée : 2019
Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2019)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	10 ALLEE GERDA TARO		
Code postal	69100	Ville	VILLEURBANNE
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

TRANSPORT DE PERSONNE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit (report du 2033-B)	16 371
---------------------------------------	--------------------------	----------------------------	--------

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Oui** Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2018)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres	1 101		1 101
Immobilisations corporelles	48 350	17 735	30 615
Immobilisations financières (1)	150		150
TOTAL I (5)	49 601	17 735	31 866
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	920		920
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	7 079		7 079
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	7 999	0	7 999
TOTAL GENERAL (I + II)	57 600	17 735	39 865
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			1 500
Report à nouveau			-736
Résultat de l'exercice			-17 036
TOTAL I			-16 272
3 - DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			12 040
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		43 957	44 097
TOTAL III			56 137
TOTAL GENERAL (I + II + III)			39 865



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	23 736
Autres produits			1 400
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	25 136
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			26 004
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Dotations aux amortissements			15 490
Autres charges			13
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
		Total des charges d'exploitation (II)	41 507
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-16 371
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		665
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-17 036

B - RÉSULTAT FISCAL		Bénéfice	Déficit
Réintégrations de l'exercice		0	17 036
Impôts et taxes non déductibles			665
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		0	16 371
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		0	16 371



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2019)

**Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values**

I - IMMOBILISATIONS					
ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres	1 101			1 101	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport	44 900	3 450		48 350	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
	150			150	
TOTAL rubrique I	46 151	3 450	0	49 601	0

II - AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport	2 245	15 490		17 735
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL rubrique II	2 245	15 490	0	17 735

TH



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



[Handwritten signature]
[Handwritten initials]



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	
	Nom et prénom	TOUHTOUH KHALIL	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention
	Date de naissance	26/12/1988	Pays de naissance
	Code postal de naissance	89000	Commune de naissance
	Numéro, type et nom de voie	10 ALLEE GERDA TARO	
	Complément de distribution	Lieu-dit, hameau	
	Code postal	69100	Ville
	Pays	FRANCE	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



[Handwritten signature and initials]



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



Thu Apr 30 13:01:56 CEST 2020

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'An Deux Mille Vingt
Et le 30 juin à 19 heures.

Les associés de la 2 AND 2 TPT au capital social de 81 500 euros divisé en 8150 actions de nominal 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur TOUHTOUH Khalil, président.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Augmentation de capital de 80 000 euros

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

TW

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **le bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de **- 17 036 euros** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **- 17 036 euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

TROISIEME RESOLUTION

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, **chaque convention est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial approuve l'augmentation de capital de 80 000 euros afin que le capital social ne soit pas inférieur à la moitié des capitaux propres.

Ainsi le capital passe de 1500 euros représentant 150 actions de 10 euros détenu par l'associé unique TOUHTOUH KHALIL a un capital de 81 500 euros représentant 8 150 actions de 10 euros déposé le 03/07/2020

L'associé unique, soussigné 2&2 TPT, a fait les apports suivants à la S.A.S.U. 2&2 TPT :

Une somme en numéraire de QUATRE VINGT MILLES euros, ci 80 000 euros, correspondant à 8000 actions de 10 euros, souscrites en totalité et libérées à hauteur de 100% ainsi que l'atteste le certificat S.A.S.U. 2&2 TPT t du dépositaire établi le 03/07/2020 par la Banque Caisse d'Épargne Rhône Alpes, située au 8 Place Jean Macé 69 007 Lyon.

Cette somme de QUATRE VINGT MILLES euros ci 80 000 euros, a été déposée le 03 juillet 2020 à ladite banque pour le compte de la S.A.S.U. 2&2 TPT

La séance est levée à **20 heures.**

M.TOUHTOUH KHALIL



2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUN 2020

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2019** et de soumettre à vos délibérations, d'une part, **le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire** et, d'autre part, **les diverses résolutions relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour.**

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par **l'article 36 du décret du 23 mars 1967** qui ont, en outre, été tenus à la disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Il est à prévoir un maintien du chiffre d'affaires, voire une hausse permettant d'assurer la pérennité de la société.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le **31 décembre 2019**, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

T A

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

RESULTAT – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, le chiffre d'affaires s'est élevé à **26 004 euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **41 507 euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **- 16 371 euros**.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier **- 0 euros**.

.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **- 665 euros**,

Le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2019** se solde par un bénéfice de **-17 036 euros**.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **- 17 036 euros**..

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **-17 036 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **0 euros**

TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

La gérance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

TR

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de **- 17 036 euros** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **-17 036 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **0 euros**

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

T k

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des-dites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial approuve l'augmentation de capital de 80 000 euros afin que le capital social ne soit pas inférieur à la moitié des capitaux propres.

Ainsi le capital passe de 1500 euros représentant 150 actions de 10 euros détenu par l'associé unique TOUHTOUH KHALIL a un capital de 81 500 euros représentant 8 150 actions de 10 euros déposé le 03/07/2020

L'associé unique, soussigné 2&2 TPT, a fait les apports suivants à la S.A.S.U. 2&2 TPT :

Une somme en numéraire de QUATRE VINGT MILLES euros, ci 80 000 euros, correspondant à 8000 actions de 10 euros, souscrites en totalité et libérées à hauteur de 100% ainsi que l'atteste le certificat S.A.S.U. 2&2 TPT t du dépositaire établi le 03/07/2020 par la Banque Caisse d'Épargne Rhône Alpes, située au 8 Place Jean Macé 69 007 Lyon.

Cette somme de QUATRE VINGT MILLES euros ci 80 000 euros, a été déposée le 03 juillet 2020 à ladite banque pour le compte de la S.A.S.U. 2&2 TPT

TA